

JE SUIS ACTRICE, ACTEUR ET RESPONSABLE DE MA FORMATION

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

BIENVENUE CHEZ ENERGY FORMATION



ÉDITO

Nous croyons que les femmes et les hommes dans les entreprises sont à la barre de leur destin individuel, notamment professionnel.

Nous croyons que la formation est un outil puissant pour tout parcours de vie.

Nous croyons que le professionnalisme est le rempart le plus important d'une entreprise.

S'il faiblit, c'est la valeur de l'entreprise qui vacille.

Nous croyons qu'au-delà du manager, du formateur, ... le premier acteur du professionnalisme est le salarié.

Nous croyons qu'en complément du présentiel, le digital ouvre de nouveaux horizons à un monde de la formation professionnelle en profonde mutation.

Nous croyons que la formation, investissement financier important pour nos clients, doit avoir des résultats tangibles dans le quotidien de leurs salariés. Nous croyons que les femmes et les hommes ont besoin d'expérimenter pour apprendre.

Nous croyons à la force du questionnement et du droit à l'erreur pour grandir professionnellement.

Nous intégrons l'outil industriel dans la salle de cours et immergeons les stagiaires dans des situations les plus proches de leur quotidien professionnel, chaque fois que possible.

Nous co-construisons avec nos clients les formations que nous dispensons et sommes force de proposition pour intégrer des approches pédagogiques novatrices efficaces.

Nous professionnalisons chacun de nos formateurs sur son expertise pédagogique. Parce que chaque stagiaire apprend différemment et a besoin d'un enseignement adapté.

Nous, collaborateurs d'Energy Formation, quel que soit notre métier, œuvrons chaque jour pour mettre en place les meilleures conditions d'apprentissage pour nos stagiaires.

Pour hisser toujours plus haut le professionnalisme gazier, nous croyons à la force d'une expérience stagiaire inoubliable : épanouissante, porteuse de nouvelles compétences, orientée vers de nouveaux possibles.

Cette expérience d'apprentissage, nous en sommes tous à la fois les bénéficiaires et les garants : pas de stage réussi sans stagiaires engagés.

Ce règlement a pour ambition d'organiser la vie sur les lieux où Energy Formation dispense son offre.

Il s'applique aux stagiaires, partout où ils se trouvent et notamment dans les espaces de formation physiques ou virtuels, mais aussi les autres lieux mis à leur disposition, comme les parkings, vestiaires, magasins, showrooms, salles de pause, learning lab... et pour les campus de Nantes-Montluc et de Paris-Gennevilliers, les restaurants inter-entreprises.

Ce document a été conçu en cohérence avec le Code du travail et le règlement intérieur de GRDF. C'est un outil du vivre-ensemble, dans lequel nous vous proposons les conditions qui vous permettront de vivre une expérience d'apprentissage réussie et, plus simplement, de passer un moment le plus épanouissant possible avec la communauté des stagiaires et des salariés.

« ON COMMENCE À VIEILLIR LORSQU'ON A FINI D'APPRENDRE »

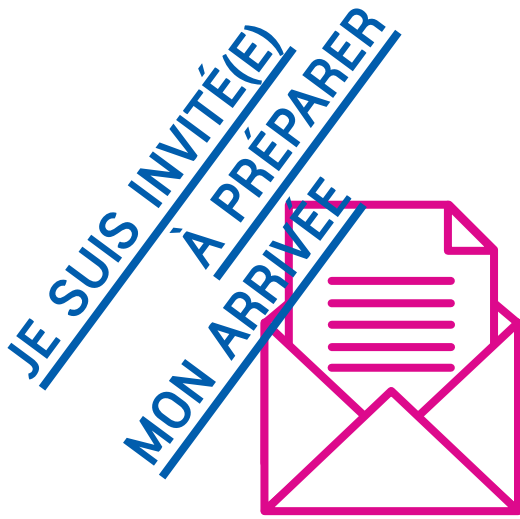
PROVERBE JAPONAIS.

Vous aurez le droit de dire je ne sais pas, de demander plus de précisions, de dire quand vous ne comprenez pas, de vous tromper, de demander de l'aide et de donner votre avis.

Ce règlement est une garantie collective du vivre-ensemble. Il nous revient à tous de le respecter et de le faire respecter.

Prenez le temps de lire ces quelques pages : si certains passages ne vous semblent pas clairs, n'hésitez pas à vous les faire expliquer par vos interlocuteurs sur nos lieux de formation.

Guilhem Armanet, Directeur



La préparation de la formation est une étape essentielle sur le chemin de la réussite de mes apprentissages. Voici quelques indications pour être prêt(e) à mon arrivée.

La convocation que j'ai reçue, et la fiche de stage consultable sur l'intranet d'Energy Formation, détaillent :

- **LES PRÉREQUIS INDISPENSABLES À LA RÉUSSITE DE MON APPRENTISSAGE.**

Le non-respect de ces prérequis peut constituer un motif d'exclusion du stage. Il me revient d'être acteur de ma formation et de m'assurer que je possède bien ces prérequis.

- **LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES POUR RÉALISER LES TRAVAUX PRATIQUES.**

Je dois me munir de ces équipements (Équipements de Protection Individuelle, Vêtements Image de Marque, outils de mobilité, etc.). Je dois disposer d'une tenue de ville décente, notamment pour accéder aux lieux de restauration collective.

En toute occasion, je dois porter des chaussures couvrantes pour être protégé(e) en cas de chute de plain-pied ou de chute d'objets.

- **LES HORAIRES DE DÉBUT ET FIN DE MA FORMATION.**

En dehors de ces horaires, je peux bénéficier de certaines activités, en cohérence avec les horaires d'ouverture du lieu.

Le cas échéant, je suis invité(e) à me renseigner auprès de mes interlocuteurs sur le lieu de formation.

- **DANS CERTAINS CAS, DES MODALITÉS D'ACCÈS À DES SERVICES DE FORMATION EN LIGNE.**

Je suis invité(e) à garder confidentielles ces informations (lien, identifiants, mode opératoire).

Pour limiter le risque routier, je suis encouragé(e) à privilégier les transports en commun. Je peux me référer aux informations pratiques qui m'ont été communiquées avec ma convocation pour sélectionner ma solution d'hébergement.

Pour ma sécurité et celle des autres, il m'est interdit d'introduire de l'alcool ou des stupéfiants, de consommer ces substances ou d'être sous leur emprise.

Par ailleurs mon expérience d'apprentissage sera accomplie si je suis dans de bonnes conditions physiques et psychiques. L'attention et la mémorisation sont des facteurs clés de réussite de mon apprentissage : la qualité de mon sommeil et ma motivation seront décisives.

Si je souffre d'une pathologie, que je suis en situation de handicap, et/ou que je prends des médicaments susceptibles d'altérer ma vigilance, je suis invité(e) à le signaler à ma formatrice ou mon formateur.

Lors de mon arrivée sur le lieu de formation, je dois pouvoir justifier de mon identité.

Sur les espaces de circulation, je suis soumis au Code de la route. Il m'est demandé de stationner mon véhicule de manière à pouvoir repartir en marche avant.

Après mon arrivée sur le lieu de formation, les consignes de sécurité me sont présentées lors d'une séquence d'accueil.

JE VAIS RESPECTER UN ENVIRONNEMENT DE FORMATION PRIVILÉGIÉ

Un lieu de formation est un espace commun qui doit rester **agréable à tous**.

Pour cela, il m'est demandé de **respecter les règles élémentaires d'hygiène, d'ordre et de propreté** dans tous les locaux, notamment dans les vestiaires et les sanitaires.

Conformément aux engagements d'Energy Formation en matière de développement durable et de protection de l'environnement, et afin de préserver le cadre de vie, **j'utiliserai les moyens de collecte et de tri sélectif mis à ma disposition** (containers, poubelles, cendriers etc...).

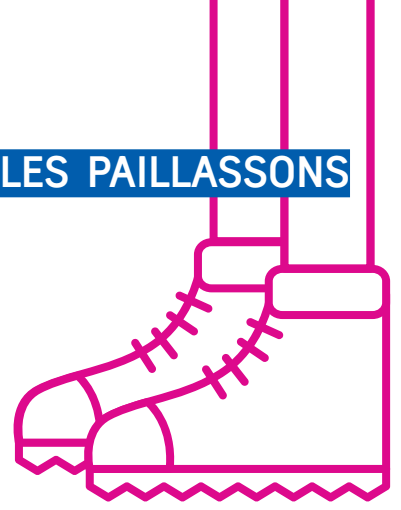
Selon le lieu de formation, Energy Formation me propose l'accès à une série de **services destinés à améliorer mon expérience** : activités de détente (espaces extérieurs, lieux de pause, restaurant d'entreprise) ou de découverte (FabLab ou LearningLab, Showroom). Je peux en profiter, dans **le respect de l'intégrité et de la sérénité des lieux**.

Durant mon séjour, **je peux disposer des emplacements extérieurs réservés, équipés de cendriers**.

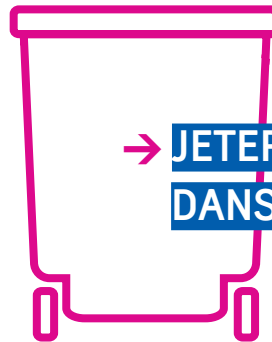
En dehors de ces emplacements, en vertu de la réglementation, je suis tenu(e) de me conformer à l'interdiction de fumer et de vapoter.

Selon le lieu de formation, Energy Formation me propose de bénéficier **d'un service de restauration sur place**. Pour des raisons d'hygiène, l'accès au restaurant d'entreprise est conditionné par le **port d'une tenue de ville**.

→ UTILISER LES PAILLASSONS



→ NE PAS METTRE LES PIEDS
SUR LES SIÈGES



→ JETER SES DÉTRITUS
DANS LES POUBELLES

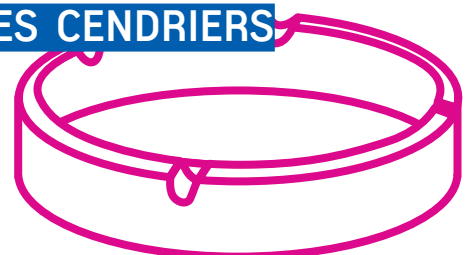
→ SE LAVER LES MAINS



→ RANGER

SON ESPACE DE TRAVAIL

→ JETER SES MÉGOTS
DANS LES CENDRIERS



J'UTILISERAI DES ÉQUIPEMENTS DE FORMATION

Energy Formation met à ma disposition les matériels nécessaires au bon déroulement de mon séjour. La qualité, la commodité et la facilité de mon apprentissage passe par la conservation en bon état de fonctionnement et de propreté de ces biens.

J'ai le droit de ne pas savoir comment utiliser certains équipements (vestiaire, outillage, équipement pédagogique, ordinateurs, tablettes, documents de travail, etc.). Je suis invité(e) dans ce cas à me rapprocher de mes interlocuteurs sur le lieu de formation.

Le respect des conditions d'utilisation, le nettoyage, le rangement, la signalisation des détériorations, des incidents, des défaillances ou des anomalies participent à la conservation en bon état du matériel. Grâce à ma vigilance, Energy Formation pourra maintenir des moyens bien entretenus, au bénéfice de tous les utilisateurs.

Certains équipements, comme les douches, les vestiaires ou les vêtements de travail, sont à usage exclusif des stagiaires : le soin et la vigilance que je leur accorderai participent à la qualité de l'expérience d'apprentissage. L'ensemble des matériels mis à ma disposition, le temps du stage, est sous la responsabilité d'Energy Formation. Il m'est demandé de les restituer après utilisation.

Au cours de ma formation, je peux être amené(e) à conduire un véhicule ou un engin de manutention ou de levage, à la demande des formatrices ou des formateurs. Pour cela, je dois disposer d'un permis en cours de validité. Le Code de la route, le respect des conditions de circulation et de stationnement sur les lieux de formation s'imposent à tous, pour la sécurité de chacun.

Les matériels de secours (extincteurs, défibrillateurs, trousse de premier secours, etc.) doivent être manipulés conformément à leur destination. Leur utilisation doit être immédiatement portée à la connaissance de mes interlocuteurs sur le lieu de formation. Leur accès doit, en toutes circonstances, rester libre et facilité.

Pour garantir la disponibilité et le bon état de fonctionnement et de propreté des équipements et matériels, Energy Formation procède régulièrement à des contrôles. Les auteurs de vol ou de dégradation volontaire du matériel s'exposent à des sanctions.



JE VAIS VIVRE UNE EXPÉRIENCE COLLECTIVE

Les horaires de ma formation sont portés sur ma convocation et m'engagent à être présent(e) pendant toute la durée de la formation. Pour cela, la formatrice ou le formateur recueille ma signature sur un bordeau de présence biquotidienne.

Afin de rendre profitable mon expérience d'apprentissage, il est nécessaire de respecter quelques comportements favorables au mieux vivre ensemble, tels que :

- **ARRIVER À L'HEURE ET RESPECTER LES TEMPS DE PAUSE,** en accord avec la formatrice ou le formateur.

- **ME MONTRER RESPECTUEUX, TOLÉRANT ET OUVERT D'ESPRIT.**

Les propos, attitudes et comportements fondés sur des stéréotypes discriminatoires - notamment au regard du sexe, de l'origine, du handicap ou de la religion - sont proscrits.

- **FAIRE PREUVE DE DISCRÉTION QUANT À MES CONVICTIONS RELIGIEUSES,** éviter toute forme de prosélytisme.

- **ÊTRE À L'ÉCOUTE DES AUTRES ET FAIRE PREUVE DE BIENVEILLANCE** dans l'échange avec les autres.

- **ÊTRE ACTEUR DE MA FORMATION** et poser des questions.

Pendant mon séjour, mes biens personnels (y compris mon véhicule) demeurent sous mon entière responsabilité.

CONDUITE À TENIR EN CAS DE RETARD OU D'ABSENCE

ANTICIPÉ

Je transmets ou je fais transmettre une validation écrite de mon employeur, sous forme de courriel, à l'adresse qui figure sur la convocation.

IMPRÉVU

Je signale mon retard ou mon absence à mon employeur dès que possible.

Je signale mon retard ou mon absence à Energy Formation, au numéro qui figure sur la convocation ou celui qui m'a été transmis à mon arrivée en formation.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

Je signale ou fais signaler mon accident à mon employeur dès que possible, et au plus tard sous vingt-quatre heures.

Je signale ou fais signaler mon accident à Energy Formation, dès que possible, au numéro qui figure sur la convocation ou qui m'a été transmis à mon arrivée en formation.

RÈGLES À ADOPTER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Je respecte la vie privée



Je ne porte pas atteinte à autrui



Je ne tiens pas des propos à
caractères injurieux, diffamatoire
ou raciste



Je respecte le droit d'auteur



J'évite de m'exprimer sur des
crises quand il y en a

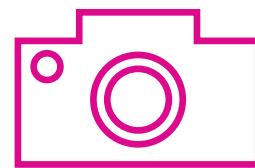


Je fais attention à mes écrits sur
les sujets polémiques liés aux
enjeux de la filière énergétique
(par exemple : gaz de schiste,
place du nucléaire).

Afin de faciliter mes apprentissages, mon téléphone portable doit être paramétré en mode silencieux ou vibreur, sauf sur instruction de la formatrice ou du formateur pour une utilisation à des fins pédagogiques.

Pour des raisons de sécurité, à proximité des installations pédagogiques, l'usage de matériel électronique est proscrit, sauf sur autorisation de la formatrice ou du formateur, dans le cadre de la formation.

La prise de photographies et/ou de films est soumise à l'approbation des personnes filmées ou photographiées.



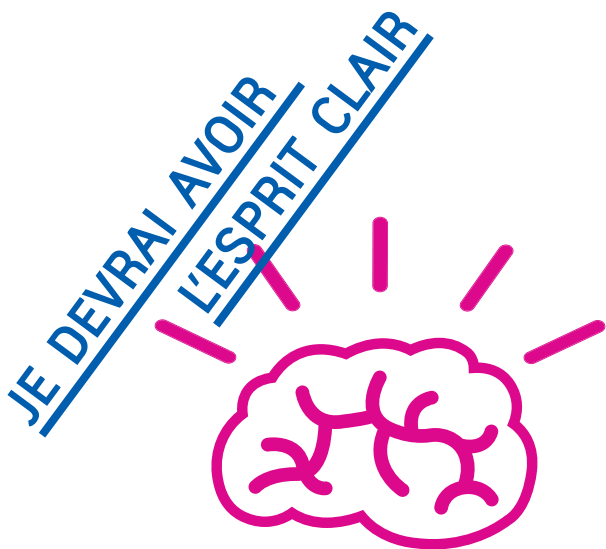
Dans le cadre de ma formation, ou de mon usage personnel, je peux être amené(e) à utiliser des espaces virtuels pour communiquer, par exemple des réseaux sociaux, sites web de partage de photos/vidéos ou de micro-blogging.

LES RÉSEAUX SOCIAUX SONT DES ESPACES OUVERTS D'INTERACTIONS, DE PRISES DE POSITIONS ET D'INNOVATIONS.

Je n'oublie pas que tout ce que je publie m'implique personnellement. Il est essentiel que je réfléchisse ou que je prenne conseil avant de poster, car il est difficile d'effacer définitivement ce que je publie.

Je pense à préserver les informations professionnelles confidentielles, l'intimité de ma vie privée et évite d'avoir des propos trop vifs ou malencontreux. Je veille à ce que ma sphère privée n'interfère pas avec ma sphère publique.

La solution peut être la création d'un compte à titre professionnel, distinct du compte que j'ai à titre personnel.



Avec un cerveau préparé, frais et disponible, le stagiaire optimise les apprentissages de sa formation. C'est pourquoi il ne doit pas être embrumé par l'usage d'alcool, de stupéfiants ou de médicaments quand ils ne font pas l'objet d'une prescription.

Dans un objectif prioritaire de préservation de l'intégrité physique du salarié et des tiers, les stagiaires affectés à un stage comportant des activités à risque¹, pourront se voir imposer par la Direction ou l'un de ses représentants un test de dépistage homologué de l'alcoolémie.

Tout contrôle est effectué dans le respect de la dignité et des droits et libertés de la personne concernée.

En cas de test positif ou de refus de se soumettre à ce test, le stagiaire sera exclu définitivement du stage sur décision de Directeur d'Energy Formation ou d'un de ses représentants, avec signalement à la hiérarchie du stagiaire.

1. intervention sur des ouvrages gaz, activité de conduite ou d'exploitation de réseaux, conduite de véhicule automobile notamment, manipulation d'engins mécaniques ou de manutention.

Les autres stagiaires, non affectés à un stage comportant des situations à risque, présentant un état d'ébriété de nature à exposer les personnes ou les biens à un danger, pourront se voir imposer par la Direction ou l'un de ses représentants un test de dépistage homologué de l'alcoolémie dans les conditions indiquées ci-dessus.

LES DÉPISTAGES SERONT RÉALISÉS DANS LES CONDITIONS SUIVANTES:

- Le stagiaire sera averti de son droit de solliciter la présence d'un tiers pour assister au contrôle ;
- Ces contrôles seront effectués par des représentants de la Direction ;
- Le stagiaire aura la possibilité de contester le résultat en demandant une contre-expertise par un nouveau test qui devra être effectué dans les 20 minutes suivant ce premier contrôle, et dans les mêmes conditions.

**ET EN CAS
DE FAUSSE ROUTE,
JE M'EXPOSE À**



Sur les lieux où Energy Formation dispense son offre, la priorité d'Energy Formation est que je puisse évoluer en toute sécurité et dans des conditions favorables à la réussite de mon apprentissage.

Tout manquement à l'une des dispositions du présent règlement ainsi que tout agissement considéré comme fautif par la direction d'Energy Formation fait l'objet d'un rappel du règlement et peut faire l'objet d'une sanction.

La sanction retenue tient compte de la gravité et de la nature du manquement constaté. En respectant un ordre de graduation des sanctions, elle peut consister en :

- **UN RAPPEL À L'ORDRE** par la formatrice ou le formateur,
- **UN RAPPEL À L'ORDRE** par la ligne managériale d'Energy Formation, sans signalement à la ligne managériale du stagiaire,
- **UN AVERTISSEMENT** par un représentant de la ligne managériale d'Energy Formation, avec signalement à la ligne managériale du stagiaire,
- **UNE EXCLUSION DÉFINITIVE** du stage sur décision de la direction d'Energy Formation ou d'un de ses représentants, avec signalement à la ligne managériale du stagiaire.

Lorsque le Directeur d'Energy Formation ou son représentant envisage une exclusion définitive, il respecte les principes définis par le Code du Travail, notamment en matière de convocation et de droit de se faire assister. L'exclusion ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

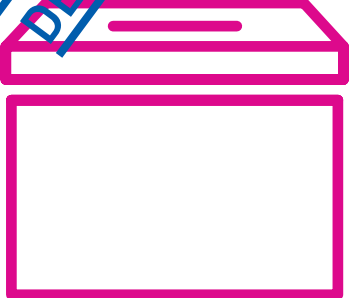
Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le Directeur d'Energy Formation ou son représentant informe de la sanction prise, l'employeur et l'organisme collecteur paritaire agréé prenant en charge les frais de formation, lorsqu'il est connu.

La décision d'exclusion fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre récépissé.

**JE SERAI REPRÉSENTÉ(E)
PAR DES DÉLÉGUÉS
DANS UN STAGE DE PLUS
DE CINQ CENT HEURES**



Les délégués des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des apprenants sur les lieux de formation. Ils présentent les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

**L'ORGANISATION D'ÉLECTIONS EST OBLIGATOIRE
POUR TOUTS LES STAGES D'UNE DURÉE
SUPÉRIEURE À 500 HEURES.**

Tous les stagiaires de 18 ans révolus sont électeurs et éligibles, à moins qu'ils n'aient été déchus de leurs droits civiques par une décision de justice définitive.

Il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, au scrutin uninominal à deux tours. L'élection intervient pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage. Un procès-verbal de carence est établi et affiché après la quarantième heure, en l'absence de candidats.

Les délégués sont élus pour la durée de leur stage. Leur mandat prend fin avec la fin de la formation, quel qu'en soit le motif.

**LES SALARIÉS D'ENERGY
FORMATION SE JOIGNENT À MOI
POUR VOUS SOUHAITER UN
EXCELLENT STAGE.
ET SURTOUT AVEC DU PLAISIR
POUR APPRENDRE.
C'EST UN MOTEUR RECONNU
PAR LA SCIENCE !**

Guilhem Armanet, Directeur